Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance de consultation publique du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 7 octobre 2019 à 19 h 00, à l'hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette

QUORUM

Le conseiller, M. Guy Chamberland, est absent.
Le secrétaire-trésorier et directeur général, M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2019-10-07-001 Ouverture de l'assemblée de consultation publique

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland appuyée par M. Frédéric Bélisle :

L'ouverture de l'assemblée de consultation publique à 19:00;

Adoptée à l'unanimité.

2019-10-07-002 Demande de dérogation mineure pour le 51, rue Bouthillier lot 4 565 051

Explication de la demande :

La marge avant du lot 4 565 051 situé à l'adresse 51, rue Bouthillier, est de 7,03 mètres ne respecte pas la marge avant minimale de 8 mètres exigée pour la zone RCZ-12 dans la grille de l'annexe A du règlement de zonage 401.

La dérogation est donc de 0,97 mètre pour la marge avant.

Demandeur absent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU favorable à la demande.

2019-10-07-003 Demande de dérogation mineure pour le 895, route 133 lot 4 565 615

Explication de la demande :

L'édification d'une clôture de 2,44 mètres, du lot 4 565 615 situé à l'adresse 895, route 133, dépasse conséquemment la hauteur maximale de 2 mètres prévue à l'article 6.1, alinéa B, du règlement de zonage 401. La demande dérogation concerne donc la différence de 44 cm.

La dérogation est donc de 0,44 mètre pour la clôture projetée.

Demandeur absent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU **favorable** à la demande.

2019-10-07-004 **Demande de dérogation mineure pour le 1606, rang Bord-de-l'Eau lot 4 564 791**

Explication de la demande :
L'agrandissement d'un garage isolé au 1606, rang Bord-de-l'Eau afin de porter sa superficie à 182,39 mètres carrés ne respectant pas l'article 4.11 alinéa A6 du règlement de zonage 401 édictant que la superficie maximale d'un garage isolé est de 125 mètres carrés. De plus, la porte de garage projetée de l'agrandissement est d'une hauteur de 4,27 mètres alors que l'article 4.11 alinéa A4 du règlement de zonage 401 édicte que la hauteur maximale de la porte de garage devrait être de 3,05 mètres.

La dérogation est donc de 57,39 mètres carrés pour la superficie du garage projeté et de 1,22 mètre pour la hauteur de la porte de garage projetée.

Demandeur absent, aucunes objections de citoyens.
Recommandations du CCU **partiellement favorable** à la demande.

2019-10-07-005 **Fermeture de l'assemblée de consultation publique**

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, et appuyé de M. Yvan Bessette:

La fermeture de l'assemblée de consultation publique à 19:30;

Adoptée à l'unanimité

_____	_____
Jacques Lavallée, maire	Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier et directeur général

Province de Québec, municipalité de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois

Procès-verbal de la séance régulière de l'Assemblée du Conseil municipal de la paroisse de Sainte-Anne-de-Sabrevois, tenue lundi, 7 octobre 2019 à 19 h 30, à l'hôtel de ville, situé au 1218, route 133 à Sainte-Anne-de-Sabrevois, sous la présidence du maire, M. Jacques Lavallée.

Conseillers(ères) présents(es) : Mmes Nathalie Bonneville
Micheline Lebel
Mikaëlle Rolland

MM. Frédéric Bélisle
Yvan Bessette

QUORUM

Le conseiller, M. Guy Chamberland, est absent.
Le secrétaire-trésorier et directeur général M. Fredy Serreyn, est présent.
La secrétaire-trésorière adjointe, Mme Marijke Wynants, est présente.

2019-10-001 Ouverture de l'Assemblée régulière

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Yvan Bessette:

L'ouverture de l'Assemblée à 19h30.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-002 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par Mme Micheline Lebel:

L'adoption de l'ordre du jour tel que déposé, en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-003 Rapport de l'inspecteur pour le mois de septembre 2019

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du rapport de l'inspecteur du mois de septembre 2019;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par Mme Micheline Lebel:

D'adopter le rapport des permis émis du mois de septembre 2019, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-004 **Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 septembre 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 septembre dernier, a été remise à chaque membre du Conseil avant l'assemblée, ce qui dispense de lecture;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle, appuyé par M. Yvan Bessette :

L'adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 9 septembre 2019, et ce tel que déposé aux membres du Conseil.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-005 **Décisions concernant les demandes de dérogations mineures:**

2019-10-005.001 **Décision concernant la demande de dérogation mineure du 51, rue Bouthillier (# lot 4 565 051) :**

CONSIDÉRANT la marge avant du lot 4 565 051 situé à l'adresse 51, rue Bouthillier, est de 7,03 mètres ne respecte pas la marge avant minimale de 8 mètres exigée pour la zone RCZ-12 dans la grille de l'annexe A du règlement de zonage 401

CONSIDÉRANT que la situation dérogatoire serait le fruit d'une erreur de bonne foi lors de la construction du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la distance entre le bâtiment principal et la rue est, de manière effective, supérieure à 10 mètres et la situation dérogatoire n'affecte pas l'usage de l'emprise publique;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont **favorables** à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par Micheline Lebel:

D'accepter la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-005.002 **Décision concernant la demande de dérogation mineure du 895, route 133 (# lot 4 565 615) :**

CONSIDÉRANT l'édification d'une clôture de 2,44 mètres, du lot 4 565 615 situé à l'adresse 895, route 133, dépasse conséquemment la hauteur maximale de 2 mètres prévue à l'article 6.1, alinéa B, du règlement de zonage 401;

CONSIDÉRANT la nature particulière de l'exploitation (cannabis) et le besoin d'offrir une enceinte sécuritaire;

CONSIDÉRANT que la clôture en question sera implantée au fond d'un long terrain situé en zone agricole et entourés de champs;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont **favorables** à la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par Mme Micheline Lebel:

D'accepter la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-005.003 **Décision concernant la demande de dérogation mineure du 1606, rang Bord-de-l'Eau (# lot 4 564 791):**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure du 1606, rang Bord-de-l'Eau lot 4 564 791;

CONSIDÉRANT L'agrandissement d'un garage isolé au 1606, rang Bord-de-l'Eau afin de porter sa superficie à 182,39 mètres carrés ne respectant pas l'article 4.11 alinéa A6 du règlement de zonage 401 édictant que la superficie maximale d'un garage isolé est de 125 mètres carrés pour un terrain de plus de 5000 mètres carrés. De plus, la porte de garage projetée de l'agrandissement est d'une hauteur de 4,27 mètres alors que l'article 4.11 alinéa A4 du règlement de zonage 401 édicte que la hauteur maximale de la porte de garage devrait être de 3,05 mètres;

CONSIDÉRANT que le garage existant présente déjà une superficie dérogatoire (environ 145 m^2);

CONSIDÉRANT que le requérant prévoit construire une porte de 4,27 mètres pour pouvoir faire entrer une roulotte afin de pouvoir l'entretenir dans son garage;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU sont **favorables** à la demande de construire une porte de 4,27 mètres mais **non-favorables** quant à la superficie totale du garage;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par Mme Micheline Lebel:

D'accepter la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-006 **Ouverture des soumissions et attribution de contrat Déneigement des rues municipales**

CONSIDÉRANT le devis relatif au déneigement des chemins municipaux ainsi que les annexes, ainsi que la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'appel d'offre publique publié sur le "système électronique d'appel d'offre -SEAO- " des organismes publics;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions à l'intérieur des délais requis, soit:

Entreprises Keurentjes Inc. (127 860 + tx ;135 850 + tx et 143 775 + tx)

9385-2002 Québec inc. (114 750 + tx ; 117 000 + tx et 119 250 + tx)

Les deux soumissions contiennent l'ensemble des documents requis et semblent complètes et conformes ;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par M. Yvan Bessette:

D'effectuer l'examen détaillé de la conformité des propositions reçues, afin de s'assurer du respect de l'ensemble des conditions exigées.

D'accorder conditionnellement le contrat pour une **durée de trois ans** à "9385-2002 Québec inc", avec l'obligation de déposer le contrat de cautionnement d'exécution à recevoir dans le délai prescrit.

Adoptée à l'unanimité
Avec l'abstention du Conseiller Frédéric Bélisle, en raison d'une possibilité de conflit d'intérêt

2019-10-007 **Nomination du nouvel inspecteur adjoint**

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal qui était en poste à la Municipalité a donné sa démission;

CONSIDÉRANT que la firme Gestim Inc. a embauché un nouvel inspecteur municipal afin de traiter les dossiers d'inspection de la Municipalité;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Mikaëlle Rolland :

De nommer M. Noé Bünzli, de la firme Gestim Inc, à titre d'inspecteur municipal pour la Municipalité de Sabrevois.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-008 **Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (P.A.A.R.M.)**

CONSIDÉRANT la réception de la lettre de confirmation de subvention à l'intérieur du PAVL programme d'aide à la voirie locale du Ministère des transports;

CONSIDÉRANT le montant accordé de 11 859 $ pour la réfection du pont de la rue Nicole;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par M. Yvan Bessette:

De maintenir le projet désigné pour 2019, malgré la confirmation tardive, sans prolongation de délais, ni transfert à un autre emplacement.

De confier le contrat de réalisation des travaux à Excavation Tougas selon la proposition reçue.

De déposer la demande de permission de voirie au M.T.Q.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-009 **Projet des trottoirs route 133 – Prolongation jusqu'à la route 225 (boucherie et dépanneur)**

CONSIDÉRANT le projet de réfection des trottoirs selon la programmation des travaux de voirie déposée au programme TECQ;

CONSIDÉRANT que cette portion sera difficilement réalisable à l'intérieur d'un projet futur;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par Mme Mikaëlle Rolland:

D'inclure cette section à l'intérieur du projet actuel pour un montant de 107 660 $.
D'effectuer les modifications aux plans pour construction.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-010 **Projet touristique**

2019-10-010.001 **Résolution pour création d'une coopérative**

CONSIDÉRANT que le projet de développement touristique sur le site du Quai Ryan nécessitera la mise-en place d'un organisme de gestion de l'ensemble des activités des différentes municipalités et partenaires privés pour une uniformisation des services;

CONSIDÉRANT les rencontres du comité avec une firme de comptabilité en affaires corporatives ainsi que des spécialiste en organisation de structure de projet, et que l'alternative retenu sera le modèle de Coopérative;

Il est proposé par M. Jacques Lavallée, appuyé par Mme Micheline Lebel:

D'appuyer, la sélection du Comité pour la formation d'une coopérative de gestion affiliant les différents partenaires privés et publics.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-010.002 Règlement d'emprunt #705 - avis de motion -

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Jacques Lavallée, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 705 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux et les frais professionnels concernant le financement des éléments de projet touristique;

L'ensemble à préciser selon le tableau combiné de financement des différents ministères selon les conventions, également selon la participation financière minimale de 20 % exigé, constituant l'engagement de la Municipalité;

Adoptée à l'unanimité

2019-10-011 Réception définitive des versements finaux

2019-10-011.001 Jeu d'eau

CONSIDÉRANT que les irrégularités et déficiences de la construction du module de jeux d'eau ont été corrigés selon les directives et qu'il y a lieu d'émettre le certificat de réception définitive;

CONSIDÉRANT les opérations de fermeture hivernale par le fournisseur et que la période de garantie débute à la réception définitive;

Il est proposé par Mme Nathalie Bonneville, appuyée par M. Yvan Bessette:

D'effectuer le paiement de la retenue finale et de demander une proposition pour un contrat de service d'ouverture au printemps incluant sans frais les ajustements requis suites aux modifications.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-011.002 Musée Honoré-Mercier

CONSIDÉRANT que les correctifs indiquées à la liste des déficiences relevées par notre consultant en architecture ont étés réalisés et approuvés ;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Yvan Bessette:

De libérer la retenue finale pour ce contrat et de faire une inspection pour fins de garantie par notre consultant après la saison hivernale.

De préparer la reddition de compte auprès du Ministère de la Culture pour le versement de la subvention.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-012 **Collectes des ordures et compost**

CONSIDÉRANT la saison hivernale pour la collecte de compost qui retourne à une périodicité de deux semaines et qu'il y a lieu de séparer les types de collecte;

CONSIDÉRANT que beaucoup de matériel (compost et recyclage) se retrouve dans la collecte d'ordure ménagère ;

que la Municipalité désire encourager les collectes de matières résiduelles afin de réduire les quantités destinées à l'enfouissement;

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par M. Frédéric Bélisle:

Que l'horaire de collecte du compost retourne à une séquence de deux semaines et qu'elle soit combinée avec la collecte du recyclage.

Que la collecte de déchets passe à une fréquence de deux semaines alternativement avec la collecte de matières résiduelles à partir du 1 er novembre.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-013 **Dépenses du mois de septembre 2019 à être autorisées**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu la liste des dépenses du mois de septembre 2019 et que ceux-ci confirment en avoir pris connaissance;

Il est proposé par M. Frédéric Bélisle appuyé par Mme Nathalie Bonneville:

D'autoriser les factures et le paiement des dépenses du mois de septembre 2019 et ce, tels que présentés dans le rapport mensuel.

Avec la certification de fonds disponibles par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-014 Contribution "Ballets du Haut-Richelieu"

Il est proposé par Mme Mikaëlle Rolland, appuyée par M. Frédéric Bélisle:

D'autoriser la commandite de l'évènement pour une somme de 80.00 $ à titre de support pour une participante résidante de Sabrevois.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-015 Prolongement de réseau électrique - SECTEUR "RUE NORMANDIE "

CONSIDÉRANT que le prolongement de rue a été effectué en 2017 afin de raccorder la rue Normandie à la 28ième Avenue pour de fins de développement résidentiel;

CONSIDÉRANT que les réseaux d'aqueduc et égouts sanitaires sont également présents et fonctionnels;

CONSIDÉRANT que le réseau électrique principal en bordure de rue est inexistant le long de la section de prolongement de la rue Normandie et que neuf (9) lots sont actuellement disponibles à la construction;

Il est proposé par Mme Micheline Lebel, appuyée par M. Yvan Bessette:

Que la municipalité appuie la demande de prolongation de réseau DTC #499252 de la part des propriétaires pour l'alimentation électrique des bâtiments résidentiel en projet.

Que la Municipalité demande également la prolongation du réseau haute tension sur la 25ième Avenue, à partir de la route 133, afin de desservir la station de pompage d'eaux usées situé au #195, en alimentation 600 volts.

Adoptée à l'unanimité

2019-10-016 Période de questions

2019-10-017 Fermeture de l'Assemblée

Il est proposé par Mme Micheline Lebel:

La fermeture de l'Assemblée à 20:00.

Adoptée à l'unanimité

_____ _____

Jacques Lavallée, maire

Fredy Serreyn, secrétaire-trésorier et directeur général